

Historique du programme avant 2005

La France s'engage, elle aussi, au niveau international et par une réglementation nationale cohérente, à maintenir les éléments de sa biodiversité sur son territoire et notamment l'ours brun. L'ours est protégé sur l'ensemble du territoire national en 1981. Il est utile de rappeler que la fin des versements des primes de destruction de l'ours (classé nuisible à l'époque) est intervenue en 1947, que la suspension de la chasse à l'ours toute l'année a été décidée en 1957 et que l'interdiction de la chasse à l'ours a été mise en place en 1962.

Devant des effectifs en chute libre, le secrétariat d'Etat à l'Environnement lance, avec l'aide de spécialistes internationaux, le premier plan de sauvegarde de l'ours brun dans les Pyrénées. Le but de ce plan est de rétablir, dans les Pyrénées françaises, sans apport extérieur une population d'ours viable. La stratégie adoptée est d'amener les populations locales et les socio-professionnels à s'approprier la présence de l'ours. Ce plan prévoit déjà la mise en place d'aides au pastoralisme (indemnisation des dommages d'ours, héliportages, réfection des cabanes, mise en place de radio-téléphones) mais également des actions sur le milieu et notamment la création de réserves de chasse. L'annonce de ce plan entraîne de nombreuses réactions d'élus et de débats locaux entre pro et anti-ours. En 1988, le plan ours est formalisé, complété et devient la **directive interministérielle « Actions nationales et locales pour la restauration de l'ours des Pyrénées »**. Il prévoit, entre autres mesures, la mise en place de territoires protégés et se propose de réfléchir à une éventuelle réintroduction. En 1989, les mesures prises sur l'initiative de l'Etat ont été diversement respectées. Elles sont difficiles à appliquer dans leur ensemble. Parallèlement, l'effectif d'ours est passé de 25 à 15 animaux.

En 1987, lors d'un colloque sur l'ours brun à Seix (Ariège), **l'association Artus (1) qui avait pour mission la sauvegarde de l'ours en France** propose le renforcement d'ours dans les Pyrénées centrales. La municipalité de Melles, en Haute-Garonne, se porte candidate dès 1989 à une réintroduction d'ours sur son territoire. En 1991, 4 communes de Haute-Garonne se regroupent pour former l'ADET (Association pour le Développement Economique et Touristique de la Haute Vallée de la Garonne). En 1993, une charte relative au développement local et au renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées centrales est signée entre le ministre de l'environnement et le président de l'ADET, manifestant la volonté des communes concernées de continuer à gérer et protéger leur patrimoine naturel tout en l'utilisant pour leur développement.

Parallèlement dans le Haut Béarn (Pyrénées-Atlantiques), un projet de gestion partagée par les représentants locaux est proposé pour tenter de renouer le dialogue dans un contexte très agité notamment suite à l'annonce du plan ours et des réserves de chasse mais également en relation avec la création du tunnel du Somport. L'institution patrimoniale du Haut Béarn est créée en 1994 en application de la charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours signée en janvier 1994 entre l'Etat et les acteurs locaux. Ce dispositif institutionnel décentralise la responsabilité de la mise en œuvre des actions en faveur de l'ours et de sa conservation à ces acteurs locaux réunis en syndicat mixte du Haut-Béarn.

En 1993, un programme Franco-Espagnol « conservation des Vertébrés menacés dans les Pyrénées », contenant un volet sur la conservation de l'ours brun, est accepté par la commission Européenne (programme Life). Le ministre en charge de l'environnement confie au préfet de la région Midi-Pyrénées une mission de coordination de la mise en œuvre sur le massif pyrénéen du volet français de ce programme.

Dans ce contexte deux projets de renforcement de la population d'ours voient le jour :

- Un projet en Pyrénées-Atlantiques dont la mise en œuvre était prévu en 1998, qui n'a pas abouti.
- Un projet en Pyrénées centrales qui prévoit **la réintroduction expérimentale de trois ours**, tout en développant des actions pour rendre le milieu naturel plus favorable aux ours et en **favorisant l'intégration du plantigrade auprès des habitants des Pyrénées**. Le cadre géographique retenu pour la réintroduction se fondait sur un territoire qui englobait l'ensemble des espaces fréquentés par les anciens ours autochtones du noyau central des Pyrénées dans les années 1980. En France, cela concernait l'est du département des Hautes-Pyrénées, le sud de la Haute-Garonne et l'ouest de l'Ariège. Des études importantes ont été menées ainsi qu'une large information (communiqué de presse, réunions avec les institutionnels et réunions publiques). 3 ours bruns d'origine slovène (même espèce que les ours bruns des Pyrénées) ont été lâchés sur la commune de Melles : deux femelles Ziva et Melba en 1996 et le mâle Pyros en 1997.

En 1997, un second programme Life prend le relais du précédent programme pour la partie Pyrénées centrales jusqu'en 2000. Depuis le printemps 2000, l'Etat poursuit les actions engagées avec le programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées piloté par le préfet de région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de massif, et financé sur des crédits du ministère en charge de l'environnement. Auprès du préfet de région intervient le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées (déconcentration en région des actions du ministère de l'écologie et du développement durable). Au niveau départemental, la responsabilité repose sur les préfets qui s'appuient sur les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt. Interviennent également les établissements publics de l'Etat : office national de la chasse et de la faune sauvage, office national des forêts, parc national des Pyrénées.

Source : DREAL Midi-Pyrénées – Maj du 8 décembre 2011 <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/avant-2005-l-historique-du-r3230.html>

(1) ARTUS est devenu FERUS en se rapprochant du Groupe Loup